Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de
Sainte-Victoire-de-Sorel

Édition mars 2017

VENTE DE CHOCOLATS DE PÂQUES POUR LE FINANCEMENT DE LA CAFÉTÉRIA LA PETITE BOUFFE DE L'ÉCOLE DE STE-VICTOIRE
31 MARS ET 1ER AVRIL (VOIR P.19)

PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 3 AVRIL 2017, À 20 H, À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Votre municipalité

JEAN-FRANÇOIS VILLIARD
Maire
maire@saintevictoiredesorel.qc.ca

- ⇒ Gestion des matières résiduelles (substitut)
- ⇒ Régie d'aqueduc
- ⇒ Représentant à la MRC
- ⇒ Sainte-Victoire en fête

MICHEL AUCOIN, Conseiller

- ⇒ Base de Plein Air Ville la Joie inc.
- ⇒ Environnement
- ⇒ Sécurité civile et comité intermunicipal du service d'incendie

RICHARD GOUIN, Conseiller

- ⇒ HLM
- ⇒ Urbanisme

PIERRE-PAUL SIMARD, Conseiller

- ⇒ Gestion des matières résiduelles
- ⇒ MRC (substitut)
- ⇒ Régie d'aqueduc (substitut)
- ⇒ Urbanisme

MARTIN COURNOYER, Conseiller

- ⇒ Base de Plein Air Ville la Joie inc. (substitut)
- ⇒ Sécurité civile et comité intermunicipal du service d'incendie

MICHEL ROY, Conseiller

- ⇒ Sainte-Victoire en fête
- ⇒ HLM

MARIE-CLAUDE ANTAYA, Conseillère

- ⇒ Bibliothèque
- ⇒ Sainte-Victoire en fête
- ⇒ Politique familiale
- ⇒ Responsable des questions familiales et des ainés

Directeur général secrétaire-trésorier :
MICHEL ST-MARTIN *222
mstmartin@saintevictoiredesorel.qc.ca

Adjointe administrative :
CHANTAL LAFLEUR *221
clafleur@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau :
STEPHANIE DUMONT *224
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal :
DANIEL COUTU *231
dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment :
XAVIER RAJOTTE *223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicien en loisir :
LUC DIONNE *232
ldionne@saintevictoiredesorel.qc.ca

Téléphone: 450-782-3111 Fax: 450-782-2687
info@saintevictoiredesorel.qc.ca
www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Prochaine parution:
20 avril 2017
Date de tombée:
10 avril 2017

MOT DU MAIRE

CHANGEMENT DE MATRICULE

Suite à une réforme cadastrale, certains numéros de matricules ont été modifiés. Demeurez vigilant lorsque vous faites des paiements en ligne sur le site de votre institution bancaire, notamment lorsque vous payez vos taxes municipales. Vous devez vous assurer que votre numéro de référence correspond à la suite numérique indiquée sur le coupon-réponse de votre compte de taxes.

Si vous avez effectué votre premier paiement de taxes municipales sous votre ancien numéro de matricule, le traitement aura tout de même été effectué dans votre compte. Assurez-vous toutefois de le modifier pour les prochains paiements.

OFFRE D'EMPLOI

Des postes de MONITEURS/MONITRICES pour le CAMP DE JOUR de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel sont présentement disponibles.

Tous les détails sont disponibles à la p.18 ou sur notre site web, dans la section : *Offres d'emplois*.

www.saintevictoiredesorel.qc.ca

VENTE DE CHOCOLATS DE PÂQUES

La cafétéria « La petite bouffe » de l'école Ste-Victoire organisera pour une troisième année une vente de chocolats de Pâques les 31 mars et 1er avril prochains. Pour toutes les informations, consultez la page 19.

COMITÉ POUR LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AINÉS

Nous sommes actuellement à la recherche de bénévoles pour faire partie d'un comité qui travaillera à la planification de la nouvelle politique familiale et des ainés. Quelques réunions (environ 3 ou 4) seront prévues en soirée, afin de vous permettre de réfléchir sur les prochaines orientations de la politique familiale et des ainés de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Pour plus d'informations ou pour donner votre nom, contactez
Mme Stéphanie Dumont au 450-782-3111*224 ou au
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Jean-François Villiard, maire

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 13 mars 2017, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Jean-François Villiard, Mme Marie-Claude Antaya, MM. Michel Aucoin, Martin Cournoyer, Richard Gouin, Michel Roy et Pierre-Paul Simard tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Jean-François Villiard.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 février 2017
4. Comptes
5. Avril, Mois de la jonquille de la Société canadienne du cancer
6. Office municipal d'habitation de Sainte-Victoire-de-Sorel, regroupement des offices municipaux
7. Présentation pour adoption du règlement 359-17 modifiant le règlement de zonage # 290-06
8. Inscription au Congrès des directeurs municipaux
9. Inscription au Rendez-vous québécois du loisir rural
10. Croix-Rouge, renouvellement de l'entente
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'an 8
12. Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions (20 minutes)
16. Levé de l'assemblée

Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Mme. la conseillère Marie-Claude Antaya, appuyée par M. le conseiller Martin Cournoyer d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Varia :

- Rénovation chalet Jean Morin
- Remplacement temporaire du concierge du centre administratif et de l'édifice municipal
- Fermé

Adopté à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux:

Il est proposé par M. le conseiller Michel Roy, appuyé par M. le conseiller Michel Aucoin, d'accepter les procès-verbaux du 6 février 2017 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier a émis le certificat de disponibilité de crédit attestant que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES AU 13/03/2017

	Budget 2017	Mois courant	Cumulatif
Administration générale	974 800$	56 126.19$	235 099.43$
Sécurité publique	650 597$	34 188.83$	102 566.49$
Voirie	180 909$	4 067.58$	30 179.98$
Enlèvement de la neige	147 542$	34 995.35$	117 750.48$
Éclairage des rues	13 000$	557.39$	1 926.83$
Hygiène du milieu	1 048 327$	61 902.91$	117 091.48$
Urbanisme, développement & logement	35 721$	$	1 435.78$
Loisirs & culture	197 515$	12 352.61$	47 782.64$
Sainte-Victoire en Fête	40 000$	220.48$	569.87$
Immobilisations			
- Loisirs			
- Voirie	453 500$		
- Administration			
- Centre récréatif			
- Bibliothèque			
- Aqueduc			
Assainissement des eaux			
Taxes Essence Canada Qc			
Total	**3 741 911$**	**204 411.34$**	**654 402.98$**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard, appuyé par M. le conseiller Richard Gouin, d'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Le directeur général dépose à la table du conseil le rapport financier pour les premiers mois de l'année.

Permis :

02-17 : Stéphane Beaudreault – Rénovation résidentielle

03-17 : Laval Villeneuve – Piscine

Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Martin Cournoyer, appuyé par M. le conseiller Michel Aucoin et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

AVIS—RÈGLEMENT RELATIF AUX CHIENS

Nous vous rappelons qu'n chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder 1.85 mètres, sauf lorsque le chien se trouve sur la propriété du gardien.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site web, dans la section règlements:

www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Regroupement des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) compris dans la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.)

CONSIDÉRANT l'adoption en 2016, par l'Assemblée nationale, de la loi 83 modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec lui permettant, entre autres, de constituer un Office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (M.R.C.), qu'il désigne et/ou un Office municipal issu de la fusion d'Offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de la région de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) souhaitent proposer une forme de regroupement qui leur ressemble, plutôt qu'une association forcée et imposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre qui a eu lieu le 28 février 2017, où tous les représentants des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) étaient présents, il fut suggéré de se regrouper sous l'appellation « d'Office régional d'habitation Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT que lors de cette même rencontre, il fut également suggéré de former un comité de transition et de concertation provisoire ayant un mandat d'une année afin d'établir les bases de ce nouvel « Office d'habitation » à caractère régional;

CONSIDÉRANT que le travail de ce comité de transition et de concertation provisoire, pour la mise en place de cette nouvelle structure régionale devra se faire dans le respect de chacune des communautés participantes quant à leurs « us et coutumes » en ce qui concerne : le personnel, les locataires présents et à venir, l'entretien des bâtiments (selon la politique déjà en place), le maintien du budget à fournir par la municipalité (équivalent du 10% et ceci, en chiffre absolu) et d'éviter la création d'une super structure de gestion créant des augmentations du coût d'exploitation;

Gaby Trépanier Excavation

Transport en vrac, pierre et sable, terre de surface, terre noire , fosse septique, champs dépuration, bouteuse, pépine et terrassement

Location de pelle mécanique

450-782-2719

CONSIDÉRANT que les élus (es) de chacune de nos municipalités doivent se prononcer, par résolution, officialisant cette démarche régionale;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Aucoin
Appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard
Et résolu unanimement :

QUE par la présente, la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adhère officiellement à cette démarche et mandate M. le conseiller Michel Roy et son substitut, M. le conseiller Richard Gouin, pour siéger sur le comité de transition et de concertation.

QUE le mandat du comité de transition et de concertation provisoire débute son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une Municipalité régionale de comté (M.R.C.) situé à proximité de la nôtre, pour étude et recommandation.

QUE le représentant de la municipalité siégeant sur le comité de transition et de concertation respecte, dans son travail, les vœux exprimés au 5ième considérant de la présente résolution

Adopté à l'unanimité**.**

Province de Québec
MRC de Pierre-De Saurel
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

RÈGLEMENT # 359-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un lotissement visant l'implantation d'une nouvelle rue dans le périmètre urbain du village a été réalisé;

CONSIDÉRANT que la rue projetée se trouve dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que le périmètre urbain du village compte deux autres zones commerciales-résidentielles, soit les zones Cr-1 et Cr-2;

CONSIDÉRANT que les lots situés dans le périmètre urbain du village sont desservis par les services municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que les normes d'implantation prévues dans les zones Cr-1, Cr-2 et Cr-3 sont souvent incompatibles avec les dimensions des lots se trouvant dans ces trois zones;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de réduire les marges de recul applicables aux lots situés dans les zones Cr-1, Cr-2 et Cr-3;

CONSIDÉRANT que les habitations bifamiliales isolées, qui comportent deux unités de logement superposées (duplex), sont autorisées dans les zones R-4 et R-5;

CONSIDÉRANT que les habitations unifamiliales jumelées de type locatif, qui comportent deux unités de logement séparées par un mur mitoyen construites sur un seul et même lot, ne sont pas autorisées dans les zones R-4 et R-5;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des normes de lotissement applicables aux lots desservis seulement par le service d'aqueduc municipal, les terrains situés dans les zones R-4 et R-5 doivent avoir une largeur minimale de 25 mètres (82 pieds) ainsi qu'une superficie minimale de 1500 m² (16 146 p²);

CONSIDÉRANT que les dimensions des terrains situés dans les zones R-4 et R-5 s'apprêtent à la construction d'habitations unifamiliales jumelées de type locatif;

CONSIDÉRANT que la densité d'occupation du sol, soit le nombre de logements à l'hectare, ne serait pas modifiée dans les zones R-4 et R-5 en autorisant les habitations unifamiliales jumelées de type locatif étant donné que les duplex y sont déjà autorisés;

CONSIDÉRANT que l'érable à Giguère est une essence d'arbre dont les racines sont envahissantes;

DATE LIMITE POUR ENLEVER LES ABRIS D'AUTO

15 AVRIL 2017

Hors de cette période, les abris temporaires doivent être complètement enlevés, incluant la structure.

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'ajouter l'érable à Giguère à la liste des essences d'arbres dont la plantation est restreinte;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Roy, appuyé par M. le conseiller Richard Gouin et résolu unanimement d'adopter le règlement # 359-17 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 7.4 Normes d'implantation pour les zones commerciales-résidentielles et commerciales-industrielles est modifié par le remplacement du tableau 7, qui se lit dorénavant comme suit :

Tableau 7

Zones	*Cr-1, Cr-2, Cr-3*	*Cr-4, Cr-5, Cr-6*	*Ci-1 et Ci-2*
	mètres (pieds *)*	*mètres (* pieds *)*	*mètres (* pieds *)*
Marge de recul avant minimale	7,5 (24,6)	12 (39,4)	12 (39,4)
Marge de recul arrière minimale	6 (19,7)	9 (30)	9 (30)
Marge de recul latérale minimale	3 (9,84)	4,5 (15)	4,5 (15)
Somme minimale des marges de recul latérales	6 (19,7)	10 (33)	10 (33)
Pourcentage maximum d'occupation au sol			
▪ *bâtiment principal*	30 %	30 %	30 %
▪ *bâtiment accessoire*	20 %	20 %	20 %
Pourcentage maximum total d'occupation au sol	50 %	50 %	50 %
Nombre d'étages			
▪ *minimale*	1	1	1
▪ *maximale*	2	2	2

Article 3 L'article 6.3 *Grille des usages permis* est modifié au tableau 4, par l'ajout d'un nouvel usage permis dans les colonnes correspondant aux zones R-4 et R-5. À l'intérieur de ces deux colonnes, un «X» est ajouté vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage permis suivant : *Habitation unifamiliale jumelée de type locatif*.

Article 4 L'article 4.4 *Clôture, haies, arbres, mur de maçonnerie et mur de soutènement* est modifié au sous-article 4.4.7 *Plantation d'arbres interdite*. L'article 4.4.7 se lit dorénavant comme suit* :

La plantation des essences d'arbres suivantes est prohibée sur tout le territoire de la Municipalité, à l'exception des zones agricoles, où ces plantations doivent toutefois respecter une distance minimale de 15 mètres (50 pieds) de toute *emprise de rue*, des infrastructures souterraines d'utilité publique, des bornes-fontaines et de toute limite de propriété :

- *Acer saccharinum* (Érable argenté)
- *Acer negundo* (Érable à Giguère)
- *Populus tremuloides* (Peuplier faux-tremble)
- *Populus alba* (Peuplier blanc)
- *Populus nigra 'italica'* (Peuplier de Lombardie)
- *Populus deltoides* (Peuplier du Canada)
- *Salix* (tous les saules à haute tige)
- *Ulmus americana* (Orme d'Amérique)

* La partie soulignée représente la modification apportée.

Article 5 Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la loi.

Adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil du 13 mars 2017

Congrès 2016 des directeurs municipaux :

Il est proposé par M. le conseiller Michel Aucoin, appuyé par Mme la conseillère Marie -Claude Antaya que le directeur général soit autorisé à assister au "Congrès des directeurs municipaux" qui aura lieu du 14 au 16 juin 2017 à Québec. La Municipalité assumera les frais d'inscription. Les frais de déplacement et de logement seront remboursés sur présentation des factures.

Il est également résolu d'accorder un montant de 50$ par jour pour les repas et diverses autres dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Rendez-vous québécois du loisir rural :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gouin, appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard que M. Luc Dionne, responsable du dossier loisir, soit autorisé à assister au "Rendez-vous québécois du loisir rural" qui aura lieu du 3 au 5 mai 2017 à Pohénégamook. La Municipalité assumera les frais d'inscription. Les frais de déplacement et de logement seront remboursés sur présentation des factures.

Il est également résolu d'accorder un montant de 50$ par jour pour les repas et diverses autres dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Croix-Rouge, renouvellement de l'entente

Il est proposé par M. le conseiller Martin Cournoyer appuyé par Mme la conseillère Marie-Claude Antaya de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge, et ce pour les 3 prochaines années. M. le Maire et le directeur général sont autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

CMMTQ
Prévention J.M.L. INC.

Ramonage, installation et inspection
Résidentiel-commercial-industriel
R.B.Q. 8310-4604-25
Nouveau plomberie, réparation de tous genres
450-743-0804/450-746-6996
Prop. Éric Pépin
Tout équipé pour bien vous servir !

Adoption du rapport des indicateurs de performance de l'an 8 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (période du 01/01/2016 au 31/12/2016)

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescris que chaque Municipalité doive adopter un rapport d'activités annuel ;

CONSIDÉRANT QUE l'an 8 correspond à la période du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma ;

CONSIDÉRANT QU'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Roy, appuyé par M. le conseiller Richard Gouin que le rapport d'activités de l'an 8, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse qui doit être communiqué au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité.

Règlement 360-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU QU'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;

ATTENDU QUE ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;

ATTENDU QUE ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU PAR AILLEURS QUE les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif;

ATTENDU QUE la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;

ATTENDU ÉGALEMENT QUE l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;

ATTENDU ÉGALEMENT QU'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;

ATTENDU QUE l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;

ATTENDU QUE l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;

ATTENDU QU'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

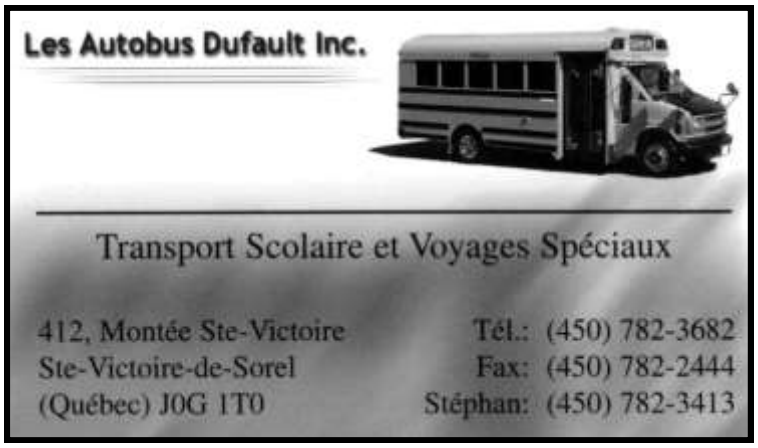

ATTENDU QU'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

ATTENDU QUE les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité;

ATTENDU PAR AILLEURS QUE le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014;

ATTENDU QUE les articles 32 et 40 dudit règlement prévoient des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;

ATTENDU QUE 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroitre les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

ATTENDU CEPENDANT QUE 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet;

ATTENDU QUE notre municipalité a adopté ladite Requête commune par une résolution en bonne et due forme du conseil, résolution qui fut transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée;

ATTENDU QUE le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamantes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamantes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement.

ATTENDU QUE les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable;

ATTENDU par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes;

ATTENDU l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement;

ATTENDU QUE, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. le conseiller Michel Roy appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard que le présent règlement soit adopté sous le numéro 360-17 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. A) Il est interdit d'aménager un site de forage, de réaliser un sondage stratigraphique ou de mener une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans, dans une plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau identifiée sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 ans et de 100 ans ou à moins de :
   - deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant
   - vingt (20) personnes ou moins ou servant à l'alimentation animale;
   - six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;
   - dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;

OFFRE D'EMPLOI
MONITEUR / MONITRICE

Tâches et responsabilités:

- Il participe avec les autres membres à la **PLANIFICATION**, à l'**ORGANISATION** et à la **RÉALISATION** des activités**.**
- Il **ANIME** et est responsable d'un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans.

Exigences:

- Expérience en animation auprès des enfants
- Capacité et facilité à travailler en équipe
- Être responsable
- Dynamique
- Créatif
- Participer à la formation (obligatoire)
- avoir 16 ans ou secondaire 4 terminé

Conditions de travail : *Taux horaire :* salaire minimum, 40 heures / semaine du lundi au vendredi de jour seulement

Faire parvenir ton curriculum vitae (C.V.) à l'attention de M. Luc Dionne, technicien en loisir, au 517, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0 ou par courriel: ldionne@saintevictoiredesorel.qc.ca ou par télécopieur: (450) 782-2687 avant le 15 avril 2017

Vente de chocolats de Pâques Vendredi 31 mars et Samedi 1er avril 2017

Pour une troisième année, notre vente de chocolats de Pâques pour le financement de

la cafétéria La Petite Bouffe de l'École de Ste-Victoire

aura lieu très bientôt! Des chocolats de Pâques creux ainsi que des suçons de modèles et de tailles différents vous seront proposés. Ce sont des chocolats artisanaux de bonne qualité à des prix très compétitifs.

Alors venez nous encourager:

Vendredi 31 mars de 16h à 20h et Samedi 1er avril 2017 de 8h à 12h.

Au Chalet Pierre-Arpin
19 Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc) J0G1T0

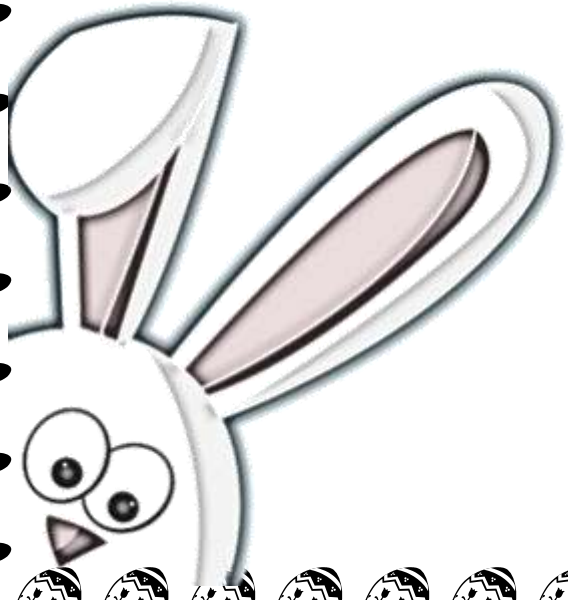

N'oubliez pas, premier arrivé, premier servit. Aucune réservation!
Nous avons une quantité limitée de délicieux chocolats.
Venez en grand nombre et parlez-en à vos familles et amis !

B) L'étendue de ce rayon s'applique, horizontalement, tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol;

C) L'étendue de ce rayon, verticalement, est fixée à trois (3) kilomètres de tout puits artésien, puits de surface ou lieu de puisement d'eau de surface pour les activités qui se déroulent dans le sous-sol;

D) Les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus concernant l'aménagement d'un site de forage ou la réalisation d'un sondage stratigraphique ou d'une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel peuvent être augmentées à la distance fixée dans l'étude hydrogéologique prévue à l'article 38 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ou dans l'étude réalisée par un hydrogéologue à la demande de la municipalité, lorsque l'une ou l'autre de ces études démontre que les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus ne permettent pas de réduire au minimum les risques de contamination des eaux des sites de prélèvement effectué à des fins de consommation humaine ou animale situés sur le territoire couvert par l'étude.

3. Définitions :

A) « Sondage stratigraphique » : trou creusé dans le sol, à l'exclusion des points de tir pour les levés sismiques, visant à recueillir des données sur une formation géologique, à l'aide notamment d'échantillons et de leurs analyses ainsi que de relevés techniques, réalisés dans le cadre de travaux préliminaires d'investigation pour éventuellement localiser, concevoir et aménager un site de forage destiné à rechercher ou à produire des hydrocarbures, de la saumure ou un réservoir souterrain et le ou les puits qui s'y trouveront.

Depuis 38 ans: au service des aciéries, alumineries, fonderies et des producteurs de ferroalliages et minéraux

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

- **CONCASSAGE**
- **TAMISAGE**
- **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**
- **CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT**
- **VENTES DE PRODUITS**
- **MÉLANGE**
- **SÉCHAGE**
- **ENTREPOSAGE**
- **EMBALLAGE**

B) « fracturation » : opération qui consiste à créer des fractures dans une formation géologique ou à élargir des fissures déjà existantes, en y injectant un fluide ou un autre produit, sous pression, par l'entremise d'un puits.

C) « complétion » : stimulation physique, chimique ou autre d'un forage gazier ou pétrolier.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la suite de son approbation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de la publication de cette approbation dans la *Gazette officielle du Québec*, comme le prévoient les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement.*

Adopté à l'unanimité.

Plaisirs d'hiver, remerciement

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Claude Antaya appuyée par M. le conseiller Martin Cournoyer, de faire parvenir les félicitations du conseil municipal au comité organisateur de Plaisirs d'hiver pour le succès obtenu lors de l'événement du 4 février dernier. Un remerciement spécial est adressé au Club de Golf Continental.

Adopté à l'unanimité.

Balai mécanique, entretien des rues

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une soumission demandée par l'inspecteur municipal pour le nettoyage des rues avec un balai mécanique et un système de laveuse.
Il est proposé par M. le conseiller Michel Roy appuyé par M. le conseiller Martin Cournoyer de retenir les services des entreprises Clément Forcier au coût de 185$/ l'heure.

Adopté à l'unanimité.

Les p'tites fêtes de Ste-Victoire

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande de trois parents voulant organiser une soirée dansante (et profiter de l'espace de jeux) pour les jeunes une fois par mois et de créer un espace pour les parents.
ATTENDU QUE les parents seront responsables de ces activités;

ATTENDU QUE plusieurs parents seront présents sur les lieux lors des activités;

ATTENDU QUE les responsables devront réserver le centre récréatif avant de fixer une rencontre.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gouin appuyé par M. le conseiller Michel Aucoin de prêter gratuitement le centre récréatif pour ce genre d'activités.

Adopté à l'unanimité.

Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague, séance extraordinaire par voie électronique

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande d'appui de la municipalité Saint-Louis-de-Gonzague par laquelle ils demandent une modification des lois municipales pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique.

ATTENDU QUE les citoyens qui se déplacent pour assister à ces séances s'attendent à voir leurs élus en personne.

Il est proposé par M. le conseiller Martin Cournoyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Simard, de maintenir le statu quo sur cette approche.

Adopté à l'unanimité

Chalet Jean Morin, rénovation

Nous mandatons le directeur général afin qu'il puisse désigner l'inspecteur municipal à superviser et à exécuter avec ses deux manœuvres les travaux du chalet Jean Morin pour le budget accordé par le conseil. Les travaux comprennent : plancher, plomberie, ciment, sable, toiture, etc. pour un montant total de 19 523.00$ plus taxes.

Proposé par Michel Aucoin et secondé par Michel Roy.
M. le conseiller Martin Cournoyer demande le vote.

Pour :	6
Contre :	0

Adopté à l'unanimité.

Concierge édifice municipal et centre administratif

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la conciergerie de l'édifice municipal et du centre administratif est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de concierge doit est comblé temporairement.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Gouin, appuyé par Mme la conseillère Marie-Claude Antaya, d'engager temporairement Mme Chantal Michaud comme concierge de l'édifice municipal et du centre administratif, et ce aux mêmes conditions que le concierge régulier.

M. le conseiller Martin Cournoyer demande le vote

Pour :	4
Contre :	3

Adopté sur division.

Manœuvre, voirie

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de manœuvre de la voirie est présentement en congé de maladie ;
CONSIDÉRANT QUE le poste de manœuvre doit être comblé temporairement.

Il est proposé par M. le conseiller Martin Cournoyer, appuyé par M. le conseiller Michel Roy, d'engager temporairement M. Gérard Ménard comme manœuvre à la voirie, et ce aux mêmes conditions que l'employé régulier occupant ce poste.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance :

1) Commission d'accès à l'information du Québec, plainte
2) La Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne de 2 278.00$ pour 2016
3) Commission scolaire Sorel-Tracy, répartition et destination des immeubles
4) Paroisse de Ste-Victoire-de-Sorel, publicité journal Les Plumes : demande acceptée
5) Invitation au Brunch bagatelle au profit de la fondation du Cégep de Sorel-Tracy
6) Cabinet du ministre des Finances, accusé de réception « Pour un Québec en santé »
7) CPTAQ : Sintra inc. demande incomplète
8) CPTAQ, Dossier David Lefebvre, reconnaissance de droits acquis
9) CPTAQ, dossier, 9312-1952 Québec inc., reconnaissance de droits acquis
10) CPTAQ, dossier Anick Gauthier et Mario Lavallée, orientation préliminaire
11) École secondaire Fernand Lefebvre, demande de commandite, gala « Coups de cœur »

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération.

Levée de l'assemblée :

Il est proposé par M. le conseiller Martin Cournoyer, appuyé par M. le conseiller Michel Roy, que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.

USINAGE RICHELIEU
PIERRE CARDIN
PRESIDENT | GENERAL MANAGER
1743, chemin des Patriotes, Ste-Victoire-de-Sorel
(Québec) Canada J0G 1T0
www.usinagerichelieu.com
pcardin@usinagerichelieu.com
Téléphone : 450 782-2136
Télécopieur : 450 782-2850
Cellulaire : 450 561-7295

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.
DÉCOUPE LASER
Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage
3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com
CMMTQ

SERVICES DE TRACTEUR POLYVALENT ENR. RBQ 8157-8826-17
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
EXCAVATION ET TRAVAUX DIVERSIFIÉS
Clair Simard Jr
Téléphone : (450) 782-3395 • Cellulaire : (450) 880-3125
Télécopieur : (450) 782-3309

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

Desjardins
450 746 7000
Coopérer pour créer l'avenir

COMPTEUR D'EAU : AVIS IMPORTANT

Pour les citoyens qui n'ont pas encore complété leur relevé de compteur d'eau, veuillez s'il vous plait faire suivre votre lecture soit :

- ⇒ par le site web : *www.saintevictoiredesorel.qc.ca*
- ⇒ par la poste, à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, 517 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (QC) J0G 1T0
- ⇒ en le déposant directement au bureau municipal (voir l'adresse ci-dessus)

À défaut de cela, votre consommation de l'année précédente sera majorée de 10%.

FADOQ STE-VICTOIRE DE SOREL

Assemblée annuelle de la FADOQ de Ste-Victoire

À tous les membres de la FADOQ de Ste-Victoire, vous êtes invités à l'assemblée générale annuelle tenue le **19 avril 2017** à **10 h** à **l'Édifice Municipal** situé au 510 Rang Sud Ste-Victoire de Sorel.

L'ordre du jour :

1. Constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
4. Rapport des activités de l'année
5. Dépôt des états financiers annuels
6. Nomination d'un vérificateur
7. Élection des administrateurs (trois postes en nomination, dont DEUX POSTES VACANTS)

1. Élection du conseil
2. Présentation du nouveau conseil
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Un léger goûter sera servi après la réunion.

Si vous êtes intéressé à vous impliquer, nous avons besoin de vous !

Les membres du CONSEIL

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE
BUREAU MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE DE SOREL

Lundi et mardi	**8h à 16h30**
Mercredi	**8h à 17h30**
Jeudi	**8h à 16h30**
Vendredi	**fermé**

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**
- **Repas variés et équilibrés**

Informations :450-743-7661# 510 Mme Marie-Irène Couture

Dufault & Fils Inc.

Tél./Fax: (450) 782-2124

CARROSSERIE

Vente d'Autos Neuves & Usagées

261, Mtée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel
J0G 1T0

Florent Dufault

www.loginnovation.com/dufault/

PLOMBERIE 4000 INC

Jacques Bouchard 17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Téléphone : 450 743-2579
Télécopieur : 514 227-5242
Courriel : plomberie4000@videotron.ca

Résidentiel, commercial et industriel

CMMTQ

Sibel excavation

255 rang Nord
Ste-Victoire , J0G 1T0

Cellulaire: 450.746.0451

Résidence: 450.782.2509
émail: sibel.excavation@gmail.com

SPÉCIALISTE EN TRAITEMENT D'EAUX USÉES
(installation septique)

PLAN D'INGÉNIEUR - TRAVAUX CONFORMES GARANTIS

CHAMPS D'ÉPURATION

INSTALLATEUR AUTORISÉ

BIONEST, ÉCOFLO, ÉCOBOX, ENVIRO-SEPTIQUE

CAMÉRA SUBMERSIBLE, DÉTECTION ET LOCALISATION DE FOSSE PAR SONAR

SYLVAIN BÉLISLE R.B.Q.: 8209-3956-49

Bur.: (450) 782-2242
Fax: 782-2336

DRAINAGE RICHELIEU INC.

PLAN DE DRAINAGE
TRAVAUX MÉCANISÉS

André Piché
Cell: 819-371-4172

398 Mtée Ste-Victoire
Ste-Victoire-de-Sorel, Qc
Cté Richelieu J0G 1T0

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

Tél: 450 782-3220

LES ENTREPRISES
M.C JACK
DÉNEIGEMENT
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
MICHAEL COURNOYER 450.808.0944
610, CH. STE-VICTOIRE, STE-VICTOIRE-DE-SOREL, J0G 1T0

Chapdelaine
assurances
et services financiers inc.
MEMBRE ULTIMA
220, rue Brébeuf, Beloeil QC J3G 5P3 **450-464-4049**
2960, boul. Laframboise, St-Hyacinthe QC J2S 4Z2 **450-774-4695**
201, rue Robillard, Sorel-Tracy J3P 8C7 **450-743-5588**
Télécopieur **450-446-1125**
www.chapdelaine.qc.ca

TOITURE ROOF TECH
COUVREUR
Sébastien Duclos
(450) 880-3551
toitureroofTech@videotron.ca
Ste-Victoire-de-Sorel
Estimation gratuite
RBQ.: 5616-9394-01
- Bardeau
- Membrane élastomère
- Imperméabilisation de fondation
- Réparation d'urgence
- Déneigement de toiture

Président
Expertise assurance

PHILÊMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.
DÉCOUPE LASER
Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage
3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com
CMMTQ

les Entreprises
Dutremble et Mongeau
Service de déneigement et de tonte de pelouse
résidentiel & commercial
450-587-3175

Bibliothèque Ste-Victoire

Heures d'ouverture
Lundi, Mardi et Jeudi: 19h-20h
Mercredi: 13h-15h Dimanche: 10h-11h30
Téléphone: (450) 782-3111 *230
www.mabibliotheque.ca

Bibliothèque Ste-Victoire

Profitez de la nouvelle ressource numérique du Réseau biblio de la Montérégie:

MesAïeux.com c'est : 400 ans de votre généalogie au bout des doigts

- Un site qui vise autant les chercheurs expérimentés que les personnes qui débutent, ou qui ont peu de temps à consacrer à leur généalogie;
- Une façon de **construire votre arbre généalogique** aisément et tout à fait gratuitement;
- La possibilité de **trouver vos ancêtres automatiquement** ou avec l'aide d'experts; Des fiches de famille faciles à consulter et reliées entre elles, ce qui vous permet de parcourir plusieurs générations en quelques secondes.

La bibliothèque sera fermée dimanche et lundi, 16 et 17 avril pour le congé de Pâques.

Nicole Martel, responsable

cantine du village

MASSUEVILLE

450-788-2447

201, rue Bonsecours, Massueville J0G 1K0

Saison automne-hiver
Ouvert du dimanche au mercredi de 10:00 à 20:00
jeudi au samedi de 10:00 à 22:00

LIVRAISON GRATUITE À MASSUEVILLE ET ST-AIMÉ

ST-MARCEL, ST-LOUIS : 3 $ - YAMASKA, ST-ROBERT, ST-VICTOIRE, ST-DAVID, ST-JUDES : 5 $

MINIMUM DE 20$ POUR LIVRAISON

RBQ: 5627-3824-01

Construction Pierre-Luc Daneau

Entrepreneur général

Résidentiel, commercial, industriel
Rénovation de tout genre

450-422-0535 450-808-0495
constructionpldaneau@hotmail.com

- **Agrandissements** ▪ **Installation de portes et fenêtres**
- **Rampes d'aluminium** ▪ **Revêtement extérieur**
- **Toitures (bardeaux et revêtement métallique)**
- **Balcons (béton, bois, fibre)** ▪ **Coffrages**

CHAMP DE TIR
264-A, RANG NORD
STE-VICTOIRE-DE-SOREL J0G 1T0
Membre de la FQT
Pistolet-Révolver 10,15,20, et 30 mètres
Blackgun 30 mètres
Carabine– Fusil 50 et 100 mètres
27 Pas de tir

Ouvert du début mai à la mi-novembre :
Le samedi et dimanche de 10H à 17H
Du début juillet au début novembre
Le mercredi de 13H à 17H

LE CLUB DE GOLF CONTINENTAL
OUVERT À L'ANNÉE!

- Promenade en RAQUETTES
- Pistes de SKI DE FOND
- BISTRO LE SECRET
- SIMULATEURS DE GOLF INTÉRIEURS

Golf Continental inc.
1567, CHEMIN DES PATRIOTES, SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL
450 743-2573 • www.golfcontinental.ca

U2R
Usinage Deux Rives Inc.
CWB
ISO 9001

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard, CPA, CMA
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

RBQ: 2752-6755-40
Revêtements René Lafleur inc
Entrepreneur Construction & Rénovation
Ste-Victoire de Sorel
Tél:450-782-3418 Cel: 450-780-5302

Toitures de bardeaux • Neuves et réfections

«L'expert en bardeaux»
Déneigement
Travaux d'assurances

Nous sommes fiers de contribuer à l'essor économique de Sainte-Victoire

M.J.B. Construction inc.
Commercial - Résidentiel
R.B.Q. 8235-0273-50
mjbhivon@videotron.ca
Benoît Hivon, propriétaire
Cell: 450.880.0233 - Rés.: 450.746.7483 - Téléc.: 450.746.2586

261896-120607

Brunch Gourmand

Déjeuner pour to

Un buffet riche en variété et en saveurs !

Bar à crêpes et omelettes

On prépare pour vous de délicieuses crêpes et omelettes chaudes et moelleuses garnies à votre goût !

Adulte 12 ans et +: 14,25$ Enfant 5 à 11 ans: 8,50$

GOLF
LES PATRIOTES
1889 ch. des Patriotes, St-Ours

Visitez-nous ! www.golflespatriotes.com
Réservation: 450-785-2715

Épicerie Sainte-Victoire

Viande • Bière • SAQ • Journaux
Mets préparés • Livraison

324 Montée Ste-Victoire, Ste-Victoire-de-Sorel, QC, J0G 1T0

Tél. : (450) 782-2130 / Fax : (450) 782-3654

loto-québec

L.V. Carrosserie et Machinerie

Débosselage et Peinture,
Spécialiste en redressement de châssis et contrat d'assurance.
Deux tables disponibles.

601 ch. Ste victoire,
Ste Victoire de Sorel,
Québec, J0G 1T0
450-782-3777
450-782-3794 (fax)

MESSAGES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Daniel Coutu 450-782-3111 #231

BORNE-FONTAINE

S.V.P. faites attention de ne pas souffler de la neige sur votre borne-fontaine et n'oubliez pas de le mentionner à votre déneigeur, car s'il y a un incendie à votre propriété, c'est *cette borne-fontaine* qui servira pour éteindre le feu.

Il en va de votre sécurité.

Stationnement

Pour faciliter le déneigement en période hivernale, il est strictement défendu de stationner dans les rues de la municipalité. Des panneaux de « non-stationnement du 15 novembre au 15 avril » ont été installés.

À défaut de se conformer l'inspecteur municipal ou la Sûreté du Québec pourra faire appliquer ce règlement.

Lors du déneigement de votre cour ou de votre entrée, veuillez S.V.P. ne pas déposer la neige sur la voie publique.

Bac de déchets et recyclage

S.V.P. faites attention lors de la journée des cueillettes des ordures et du recyclage de ne pas mettre vos bacs dans la rue. En cas de chute de neige ce geste aidera grandement les déneigeurs et évitera de retrouver votre bac renversé ou chez le voisin.

DELISLE & DELISLE s.e.n.c.
AVOCAT

16, rue de la Presqu'Îles
Varennes (Québec) J3X 1R3
Tél.: (514) 891-3659
conrad@delisleetdelisle.com

ÉPICERIE
Arpin & Fils

Julie Arpin / Stéphane Lanteigne PROPRIÉTAIRES

Tout pour vous, près de chez vous!

- ÉPICERIE
- BOUCHERIE
- AGENCE SAQ
- BUFFET
- ESSENCE
- PRÊT À MANGER
- REPAS CUISINÉS MAISON
- PAIN
- FÈVES AU LARD CHAUDES

Heures d'ouverture :
Semaine : de 6h à 21h
Samedi et dimanche : de 7h à 21h

Harnois

2471, Chemin des Patriotes,
Saint-Ours (Qc) J0G 1P0
450.785.2308

BONICHOIX

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions pour septembre

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

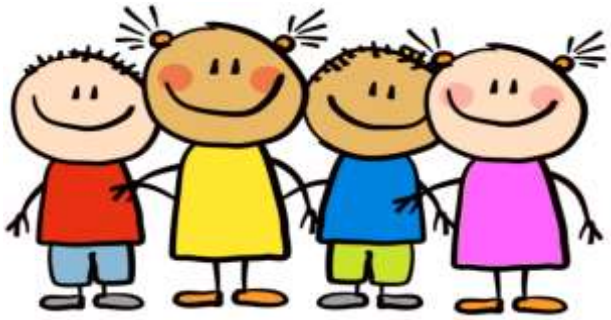

Ville la joie

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE INC.

Serge Lavoie, Directeur Général

150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-2145 • Fax : 450 782-2150
Site web : www.villelajoie.com • Courriel : info@villelajoie.com

Salon Funéraire
BOURASSA
Frédéric & filles

Bureau (450) 782-2001
Résidence (450) 782-2617
(450) 446-6304
Cellulaire (514) 451-6304
denis-desrochers@videotron.ca

482, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel (Qc)
J0G 1T0

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

lundi, mercredi et jeudi de 13 h à 15 h 30

Messes dominicales

À Sainte-Victoire-de-Sorel Tous les lundis à 8 h 30

Dimanche 26 mars, 10 h 45

Dimanche 9 avril, 10h45

*Vendredi (**Vendredi Saint**) 14 avril 15h00*

Dimanche 23 avril 10h45

EN CAS D'URGENCE : **9-1-1**

INFO SANTÉ: 8-1-1

Ambulance:	9-1-1
Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre -Arpin:	450-782-3307
Contrôle Animalier :	450-881-4585
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5789
Municipalité:	***450-782-3111***
Sûreté du Québec:	450-743-7947